



Communiqué de presse

Mende, le 5 septembre 2016

CALAMITE AGRICOLE – SECHERESSE 2015

Le département de la Lozère a subi au cours de l'été 2015, et notamment pendant les mois de juin et juillet, un épisode de sécheresse qui a impacté la production fourragère.

En mars 2016, le comité national a validé la demande de reconnaissance pour l'ensemble du département à un taux de perte de 35 %, à l'exception des communes de St. Léger du Malzieu et de St. Privat-du-Fau, touchées également par la grêle, qui se sont vues reconnaître un taux de 58 %.

Les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Lozère ont déposé courant mai un dossier de demande d'indemnisation.

Un acompte, correspondant à 27 % de l'indemnisation, a été versé fin août pour quasiment l'ensemble des dossiers. Les dossiers éligibles restants, seront indemnisés au fur et à mesure de leur complétude et de leur instruction.

Une demande d'enveloppe complémentaire pour le paiement du solde sera effectuée auprès du comité national, pour un paiement des soldes prévu fin 2016.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la D.D.T de Lozère. (Jean-François Brouillet 04.66.49.45.07 ou 04.66.49.41.00)